

AUGUST 31, 2022/31 AOÛT 2022

BOD/NO/2022/08-02– Allocation of a Multiplier Grant to the Socialist Republic of Vietnam: The Board of Directors:

1. Noting the Secretariat’s assessment of the funding model requirements and program in Annex 2 of BOD/NO/2022/08 DOC 01, and Vietnam’s Multiplier application in Annex 3;
2. Further noting the compliance with the Multiplier requirements of co-financing, additionality, and debt sustainability for accessing the Maximum Country Allocation, as described in the application and assessed in Annex 4;
3. Approves an allocation from GPE trust funds for a Multiplier grant in the amount of US\$17.5 million as described in the application in Annex 3 and summarized in Table 1, subject to:
 - a. Availability of funds.
 - b. Board decision [BOD/2012/11-04](#) on commitment of trust funds for implementation grants in annual installments.
 - c. The variable part allocation to Save the Children Italy, following its recent accreditation as GPE Grant Agent, is subject to the satisfactory completion of a Financial Procedures Agreement with the Trustee.

Table 1 Application Summary and Secretariat Allocation Recommendations

(all amounts in US\$)		
a.	GPE 2020 Multiplier Maximum Country Allocation	US\$25,000,000
b.	Fixed Part	US\$12,250,000 ¹ (World Bank)
c.	Variable Part	US\$5,250,000 ² (Save the Children Italy)
d.	Allocation Requested (70%)	US\$17,500,000
e.	Allocation Recommended by Secretariat	US\$17,500,000
f.	Grant Agent	Fixed part – World Bank Variable part – Save the Children Italy
g.	Agency Fee % - Amount	Fixed part – 1.75% (US\$214,375) Variable part – 7% (US\$367,500)
h.	Period	Fixed part – 2 years

¹ As per the World Bank, no supervision costs (grant agent support costs) for the World Bank are requested as this is development policy operation; standard agency fees apply.

² Supervision costs (grant agent support costs) for Save the Children Italy will be US\$ 775,016, which will only be accessed once the variable part indicators are achieved and subject to satisfactory fulfillment of accreditation and the Financial Procedures Agreement.

AUGUST 31, 2022/31 AOÛT 2022

		Variable part – 3 years
i.	Expected Start Date	Fixed part – January 1, 2023 Variable part – March 1, 2023
j.	Variable Part Disbursement Modality	Ex-post
k.	Funding Source	GPE Fund

BOD/NO/2022/08-02– Allocation d’un financement au titre du fonds à effet multiplicateur à la République socialiste du Viet Nam: Le Conseil d'administration :

1. Prenant note de l'évaluation par le Secrétariat des prérequis du modèle d'allocation de financements et du programme figurant à l'annexe 2 du document BOD/NO/2022/08 DOC 01, et de la requête du Viet Nam au titre du fonds à effet multiplicateur reproduite à l'annexe 3 ;
2. Notant en outre le respect des prérequis de cofinancement, de complémentarité et de viabilité de la dette en vue de l'accès à l'allocation maximale par pays au titre du fonds à effet multiplicateur, comme indiqué dans la requête et résumé à l'annexe 4 ;
3. Approuve l'allocation d'un financement au titre du fonds à effet multiplicateur d'un montant de 17,5 millions de dollars, à prélever sur les fonds fiduciaires du GPE, tel que décrit dans la requête reproduite à l'annexe 3 et résumé au Tableau 1, sous réserve de :
 - i. la disponibilité des fonds,
 - ii. la décision du Conseil [BOD/2012/11-04](#) sur l'engagement de fonds fiduciaires par tranches annuelles au titre des financements de mise en œuvre.
 - iii. L'allocation de la part variable à Save the Children Italie, récemment accrédité comme Agent partenaire du GPE, est subordonnée à la conclusion de l'Accord sur les procédures financières avec l'administrateur fiduciaire.

Tableau 1 Résumé de la requête et recommandations d'allocation du Secrétariat

(tous les montants sont exprimés en USD)		
a.	Allocation maximale par pays au titre du fonds à effet multiplicateur pour GPE 2020	USD 25 000 000

AUGUST 31, 2022/31 AOÛT 2022

b.	Part fixe	USD 12 250 000 ³ (Banque mondiale)
c.	Part variable	USD 5 250 000 ⁴ (Save the Children Italie)
d.	Allocation sollicitée (70 %)	USD 17 500 000
e.	Allocation recommandée par le Secrétariat	USD 17 500 000
f.	Agent partenaire	Part fixe – Banque mondiale Part variable – Save the Children Italie
g.	Commission de l’agent partenaire (% - montant)	Part fixe – 1,75 % (USD 214 375) Part variable – 7 % (USD 367 500)
h.	Durée	Part fixe – 2 ans Part variable – 3 ans
i.	Date de démarrage prévue	Part fixe – 1er janvier 2023 Part variable – 1er mars 2023
j.	Modalité de décaissement de la part variable	Ex post
k.	Source de financement	Fonds du GPE

³ Conformément aux règles de la Banque mondiale, aucun frais de supervision (frais d’appui de l’agent de partenaire) n’est versé à la Banque puisqu’il s’agit d’une opération à l’appui de politiques de développement ; l’on applique les commissions de l’agent partenaire normales.

⁴ Les frais de supervision (frais d’appui de l’agent partenaire) versés à Save the Children Italie s’élèveront à 775 016 dollars, accessibles une fois que les indicateurs de la part variable auront été satisfaits et sous réserve de la conclusion du processus d’accréditation et de l’Accord sur les procédures financières.